

France télévisions
Accord de méthodologie du 13 juillet 2010
Sur la poursuite des négociations dans le cadre
Des protocoles de mars 2009
de Guadeloupe et de Martinique

Considérant les négociations des 12 et 13 juillet 2010 relatives aux protocoles de fin de grève de Guadeloupe et de Martinique de Mars 2009, réunissant la Direction Générale des domaines réseaux de France télévisions et les organisations syndicales signataires des protocoles,

Considérant qu'il s'est agi exclusivement d'examiner le point commun aux deux protocoles à savoir : « *l'arrêt* du projet de diffusion des Télé-Pays depuis Paris »

Considérant que la Direction n'a pas donné aux commissions les moyens de fonctionnement,

Il a été conclu entre la Direction Générale de France Télévision représentée par **Roger GICQUEL**, Directeur Général adjoint du domaine réseau d'une part,

Et

Les organisations syndicales signataires des protocoles de Guadeloupe et de Martinique d'autre-part, les dispositions suivantes :

- 1** - La poursuite du moratoire sur le projet de diffusion de Télé-Guadeloupe et de Télé-Martinique depuis Paris et l'arrêt de tout investissement inhérent.
- 2** - Il est constitué une Commission commune Guadeloupe Martinique,
- 3** - Cette commission est chargée d'étudier les conditions d'assemblage et de diffusion des programmes de Télé-Guadeloupe et Télé-Martinique



LF AD
BOE
FM
WE

depuis leur territoire respectif et d'en évaluer les impacts en terme éditorial, technique, humain et économique.

- 4 - Cette Commission, pour ses travaux, se fera assister par des experts internes et externes à France Télévisions.
- 5 - C'est sur la base des conclusions de cette commission que les organisations syndicales signataires et la Direction Générale de France Télévisions poursuivront la négociation des protocoles de Mars 2009 de Guadeloupe et de Martinique.
- 6 - Il appartiendra à la Direction et à chaque organisation syndicale, signataire des protocoles, de désigner ses représentants pour participer aux travaux de cette Commission Commune à raison de trois représentants par organisation syndicale signataires des protocoles de Mars 2009 et de six représentants de la Direction.
- 7 - La première réunion de la commission se déroulera le 1^{er} septembre 2010.

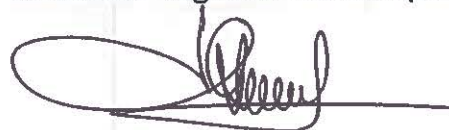
Baie-Mahault, le 16 juillet 2010

Pour la Direction Générale des réseaux de FTV :

Liliane FRANCIL
Directrice régionale Guadeloupe

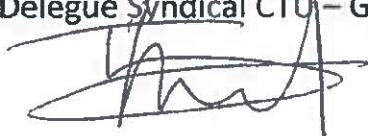


Jean-Philippe PASCAL,
Directeur régional Martinique



Pour les organisations syndicales

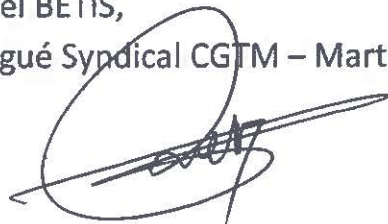
Jacques-Etienne BIODORE
Délégué Syndical CTU - Guadeloupe



François MARLIN,
Délégué Syndical CSA-CGT - Martinique



Daniel BETIS,
Délégué Syndical CGTM - Martinique



Elisabeth WILSON,
Délégué syndical FO - Martinique

